

POISSONS DE RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE RÉCOLTÉS PAR M. A. STAUCH EN 1962

par J. DAGET*

RÉSUMÉ

L'Aouk (bassin tchadien), dont 16 espèces sont citées, possède une faune typiquement soudanaise, bien différente de celle d'un ruisseau de forêt (Ndélé, bassin tchadien) dont proviennent 5 espèces et différente de celle de l'Oubangui (bassin congolais) dont proviennent 4 espèces.

SUMMARY

The Aouk river (Tchad basin), from which 16 species are quoted, has a typical sudanian fauna, contrasting with the fauna of a forest rivulet (Ndélé, Tchad basin), from which 5 species have been collected, and with the fauna of the Oubangui river (Congo basin), from which 4 species have been collected.

* * *

La collection de poissons réunie par M. A. STAUCH, Agent Technique de l'O.R.S.T.O.M., en mars-avril 1962, comprend 24 espèces provenant les unes du bassin congolais (région de Bangui), les autres du bassin tchadien (région de Ndélé et Golongosso). Son intérêt provient surtout des éléments nouveaux qu'elle apporte sur les relations entre les faunes de ces deux bassins.

A. BASSIN DU CONGO

Quelques poissons seulement ont été récoltés dans l'Oubangui, à Bangui, le 17 mars 1962. Ils appartiennent aux trois espèces suivantes :

1. *Odazothrissa vittata* Regan 1917, 3 ex. 100-145 mm (65-677* *).
2. *Microthrissa royauzi* Boulenger 1902, 7 ex. 63-73 mm (65-678).
3. *Synodontis ornatus* Boulenger 1920, 1 ex. 155 mm (65-679) ; cette espèce, dont le type provient de Poko, sur la rivière Bomekendi, affluent de l'Uélé, est très rarement récoltée.

En outre, un Cyprinodontidé a été capturé dans la rivière Ndékou, près de Mbozou, le 18 mars 1962 :

* Directeur de Recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.

** Ces chiffres, comme les suivants, représentent le numéro d'entrée dans la collection du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris où tous les poissons étudiés ici ont été déposés.

4. *Aplocheilichthys hutereaui* (Boulenger 1913), 1 ex : 26 mm (65-680). D'après M. POLL (Rev. Zool. Bot. Afr., 1952, 45, 3-4, p. 295), *A. hutereaui* possède 7-10 rayons à la dorsale, 12-15 à l'anale, 23-24 écailles en ligne longitudinale et la hauteur du corps est comprise 2,5 à 3 fois dans la longueur standard. Cette espèce est commune dans les affluents de la rive droite du Congo, le haut Uélé, les affluents du Lualaba et du Luapula au Katanga. Elle a également pénétré dans le sud du bassin tchadien. L'exemplaire récolté par M. A. STAUCH a 9 rayons à la dorsale, 15 à l'anale et la hauteur du corps est comprise à peu près 3 fois dans la longueur standard.

B. BASSIN DU TCHAD

Un certain nombre de poissons ont été récoltés dans un ruisseau de Ndélé, le 21 mars 1962. Ils appartiennent aux cinq espèces suivantes :

5. *Barbus miolepis miolepis* Boulenger 1902, 2 ex. 36-45 mm (65-681). *Barbus miolepis*, dont le type provient de Banzyville, fut redécrit ultérieurement sous le nom de *Barbus squamosissimus* par STEINDACHNER en 1913, puis sous le nom de *Barbus nicholsi* par VINCIGUERRA en 1928. On distingue actuellement deux sous-espèces, *B. m. miolepis* du bassin du Congo et *B. m. rubrostigma* Poll et Lambert 1964 des bassins côtiers du Congo au Gabon, y compris le Kouilou et le Bas Ogooué. BOULENGER ayant mis, à tort, *B. squamosissimus* en synonymie avec *B. holotaenia* Boulenger 1904, c'est parfois sous ce nom que les *B. miolepis* ont été désignés. J'ai réexaminé, dans la collection du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, les *B. holotaenia* signalés par PELLEGRIN du Gribingui (19-223 à 224, 21-242 à 250, 22-24) et les *B. camptacanthus* var. *cottesii* signalés également par PELLEGRIN du Gribingui (19-230 à 231). A mon avis, il s'agit dans tous les cas du *B. miolepis* et le véritable *B. holotaenia* doit, jusqu'à preuve du contraire, être rayé de la faune du bassin tchadien.

6. *Barbus zalbiensis* Blache et Miton 1960, 69 ex. 25-32 mm (65-682). Cette espèce, propre au bassin tchadien et à la Haute Bénoué, me paraît assez proche de *Barbus niokoloensis* Daget 1959, de la Gambie et du Sénégal.

7. *Barbus macrops* (Boulenger 1911), 4 ex. 42-44 mm (65-683). Tous ces exemplaires ont une tache noire bien marquée à la pointe de la dorsale.

8. *Aplocheilichthys baudoni* (Myers 1924), 119 ex. 18-25 mm, dont 50 disséqués (65-684). Sur ces *Aplocheilichthys*, j'ai compté 24-25 écailles en ligne longitudinale, la dernière sur la base de la caudale, 7(32)-8(78)-9(9) rayons à la dorsale, 13(14)-14(72)-15(31)-16(2) à l'anale et 25(1)-26(32)-27(17) vertèbres ce qui donne une moyenne vertébrale de $26,32 \pm 0,15$. La hauteur du corps est comprise 4,25 (juv.) à 3,65 (adultes) fois dans la longueur standard. Ces *Aplocheilichthys* se distinguent donc d'*A. hutereaui* par leur corps plus allongé ; ils correspondent bien, sous ce rapport, à la description d'*A. baudoni* (Myers 1924) dont les types proviennent de Fort-Crampel.

J'ai réexaminé, dans la collection du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, les *A. hutereaui* signalés par PELLEGRIN en provenance du bassin tchadien. Certains exemplaires de Fort-Crampel (21-294) ont la hauteur du corps comprise pas plus de 3 fois dans la longueur standard. A mon avis, il s'agit de véritables *A. hutereaui* comme l'avait déjà fait remarquer BLACHE (1964). Les deux espèces, *A. hutereaui* et *A. baudoni* existeraient donc dans le sud du bassin tchadien et notamment dans le Gribingui. Mais, si les aires de répartition de ces deux espèces se recouvrent partiellement dans la région de Fort-Crampel, il est probable qu'elles sont, dans leur ensemble, bien distinctes et leurs limites à l'intérieur du bassin tchadien restent à préciser.

9. *Hemichromis bimaculatus* Gill 1862, 1 ex. 49 mm (65-685).

Sur les cinq espèces récoltées à Ndélé, deux, *Barbus miolepis miolepis* et *Aplocheilichthys baudoni*, n'ont jamais été trouvées dans le lac Tchad ni même dans le Bas Chari. Leur présence indique que l'on se trouve en dehors de la région soudano-tchadienne, dans un secteur biogéo-

graphique où la densité des galeries forestières imprime à la faune des cours d'eau une physionomie particulière, très proche de celle de la faune des affluents de droite du Congo. Le contraste est, à ce point de vue, frappant avec l'ensemble des poissons récoltés dans l'Aouk à Golongosso, du 31 mars au 4 avril. Cette faune à dominante soudanienne très nette comprend les seize espèces suivantes :

10. *Hydrocyon vittatus* Castelleau 1861, 1 ex. 125 mm (65-686).
 11. *Alestes baremoze* (Joannis 1835), 1 ex. 102 mm (65-687).
 12. *Alestes nurse* (Rüppell 1832), 5 ex. 73-89 mm (65-688).
 13. *Alestes macrolepidotus* (Valenciennes 1869), 7 ex. 50-104 mm (65-689).
 14. *Micralestes stormsi* Boulenger 1902, 600 ex. 13-38 mm dont 100 disséqués (65-690). Ces *Micralestes*, sans mélanophores vers la pointe de la dorsale ont III-13-16 rayons à l'anale, généralement III-14 et très rarement III-16. Au premier arc branchial, sur 50 individus, j'ai compté 11(31)-12(15)-13(4) branchiospines en bas et 6(13)-7(35)-8(2) en haut, soit 17 à 21 au total, les nombres les plus fréquents étant $11 + 7 = 18$. Sur 100 individus disséqués, j'ai trouvé 34(2)-35(21)-36(54)-37(23) vertèbres, ce qui donne une moyenne vertébrale de $35,98 \pm 0,15$. *M. stormsi* est une espèce congolaise connue depuis la région de Yangambi jusqu'au Stanley Pool. Dans le bassin tchadien, elle avait déjà été signalée de l'Ouham à Bossangoa (21-194 à 198) et, sous le nom de *Micralestes brevianalis* Blache et Miton 1960, du Mayo Kebbi. Dans le Chari, elle descend jusqu'à Niellim.
 14. bis. *Barbus macrops* (Boulenger 1911), 17 ex. 25-52 mm (65-691).
 15. *Barilius senegalensis orientalis* Blache et Miton 1960, 2 ex. 117-118 mm (65-692).
 16. *Labeo senegalensis* Valenciennes 1842, 2 ex. 130-130 mm (65-693).
 17. *Clarotes laticeps* (Rüppell 1829), 1 ex. 105 mm (65-694).
 18. *Auchenoglanis occidentalis tchadensis* Pellegrin 1909, 4 ex. 105-148 mm (65-695 à 696).
 19. *Synodontis schall* (Bloch Schneider 1801), 1 ex. 63 mm (65-697).
 20. *Synodontis membranaceus* (Geoffroy Saint-Hilaire 1809), 1 ex. 103 mm (65-698).
 21. *Epiplatys bifasciatus* (Steindachner 1881), 4 ex. 15-23 mm (65-699).
 22. *Aplocheilichthys normani* Ahl 1928, 106 ex. 14-18 mm dont 50 disséqués (65-700). Sur ces 106 exemplaires, j'ai compté 6(16)-7(87)-8(3) rayons à la dorsale et 9(15)-10(82)-11(9) rayons à l'anale. Nombres de vertèbres sur les 50 exemplaires disséqués : 24(2)-25(19)-26(29), ce qui donne une moyenne vertébrale de $25,54 \pm 0,16$. Toutes ces valeurs sont pratiquement identiques à celles trouvées pour les populations de Gambie, du Niger et de la Volta. *A. normani* (= *A. gambiensis* Svensson 1933) est une espèce caractéristique des faunes de savanes soudanaises.
 23. *Hemichromis fasciatus* Peters 1857, 1 ex. 98 mm (65-701).
 24. *Tilapia melanopleura* Duméril 1859, 12 ex. 75-170 mm et 5 ex. 40-50 mm (65-702). Les 12 premiers exemplaires ont XIV(3)-XV(9)-12(2)-13(2)-14(6)-15(2) rayons à la dorsale, III-8(1)-9(7)-10(4) à l'anale. Ces nombres et ces distributions sont pratiquement identiques à ceux et celles données par BLACHE (1964) pour les *T. melanopleura* du bassin tchadien. Les 5 autres exemplaires ont XV(4)-XVI(1)-12(3)-13(1)-14(1) à la dorsale et III-8(2)-9(3) à l'anale. Le profil de la tête et l'aspect général sont cependant caractéristiques de *T. melanopleura*.
- Sur ces 16 espèces, une seule, *Micralestes stormsi*, n'a été jusqu'à présent trouvée ni dans le Bas Chari, ni dans le lac Tchad et une autre, *Hydrocyon vittatus*, signalée du Bas Chari, n'a pas été rencontrée dans le lac. Les 14 autres espèces sont communes à la fois dans le lac et le Bas Chari. L'Aouk, au moins dans la région de Golongosso où il forme frontière entre les républiques du Tchad et Centrafricaine, appartient donc à la région biogéographique soudano-tchadienne.